

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 29 septembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/499

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 29 septembre 2022 de Monsieur ANSALDI Cédric tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue Tarabotte,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner ponctuellement un véhicule sur deux emplacements « zone bleue » face au Relais des Mousquetaires afin de procéder à des travaux de rénovation au n° 3 rue Tarabotte, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Le stationnement sur les places concernées sera interdit et réservé aux seuls véhicules nécessaires au chantier.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 03 octobre au vendredi 28 octobre 2022 inclus (exception faite des jours d'interdiction de stationner faisant déjà l'objet d'un arrêté).

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 29 septembre 2022

Le Maire,
Fernand BRUN

